

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

LE COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2016 EST APPROUVE A L'UNANIMITE.

N°2017/01/1

### DEMISSION D'UNE CONSEILLERE MUNICIPALE ET INSTALLATION D'UNE REMPLACANTE

5 – Institutions et vie politique

5.2 – Fonctionnement des assemblées

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, informe le conseil municipal de la démission de madame Adeline JEANVOINE de ses fonctions de conseillère municipale, reçue par courrier le 19 janvier 2017.

Conformément à l'article L 2121-4 du code général des collectivités territoriales, cette démission est définitive et le préfet en a été immédiatement informé.

Comme le prévoit l'article L 270 du code électoral, il convient de procéder à l'installation du candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste concernée comme nouveau conseiller municipal.

C'est pourquoi :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code électoral,

Considérant que le candidat venant immédiatement derrière le dernier élu de la liste « Liverdun au cœur » est madame Corinne CAMPESE,

Le conseil municipal,

**PREND ACTE** de l'installation de madame Corinne CAMPESE en qualité de conseillère municipale de Liverdun.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-376-1-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
 DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2017/01/2

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2017**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 septembre 2015, le conseil municipal s'est engagé dans un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Afin de financer les travaux prévus en 2017 (mise aux nouvelles normes de la salle Didier Bianchi) pour un montant de 8.324 € H.T., il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de mise en accessibilité des établissements recevant du public (ERP).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**APPROUVE** les travaux d'accessibilité 2017, pour un montant de 8.324 euros HT, et **S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017.

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2017 pour un montant de 2.497 euros soit 30 % du coût HT.

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil départemental		
Conseil régional	- €	
Réserve parlementaire	2 500 €	30 %
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	2 497 €	30 %
Etat (fonds de soutien)	1 660 €	20 %
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>6 657 €</b>	80,0%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>1 639 €</b>	19,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 693 €</b>	20,3%
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>9 989 €</b>	du coût global HT

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,  
 Liverdun, le 26 janvier 2017  
 Le maire,  
 Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-376-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017  
 Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
 par délégation



Commune de LIVERDUN  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

N°2017/01/3

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN – TRAVAUX D'ACCESSIBILITE 2017**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, rappelle à l'assemblée que par délibération du 16 septembre 2015, le conseil municipal s'est engagé dans un Ad'AP (agenda d'accessibilité programmée). Afin de financer les travaux prévus en 2017 (mise aux nouvelles normes de la salle Didier Bianchi) pour un montant de 8.324 € H.T., il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe n°1) dans le cadre des opérations de mise aux normes des équipements publics.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**APPROUVE** les travaux d'accessibilité 2017, pour un montant de 8.324 euros HT,

**S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017,

**SOLLICITE** une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe n°1) dans le cadre des opérations de mise aux normes des équipements publics d'un montant de 1.660 € soit 20 % du coût HT,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

SUBVENTIONS	Espérées
Conseil départemental	
Conseil régional	- €
Réserve parlementaire	2 500 €
DRAC	
Union européenne (FEDER)	
Etat (DETR)	2 497 €
Etat (fonds de soutien)	1 660 €
Autre	- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>6 657 €</b>
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>1 639 €</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>1 693 €</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>9 989 €</b>

Remarques
30 %
30 %
20 %

80,0% }  
19,7% } du coût global HT  
20,3% }

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.

**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.

**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,  
Liverdun, le 26 janvier 2017  
Le maire,  
Jean-Pierre HUET



Accusé de réception Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-377-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017  
Publication : 26/01/2017

Pour l'autorité Compétente  
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/4

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES – PROGRAMME 2017**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que dans le cadre de l'entretien des locaux scolaires, deux écoles doivent faire l'objet de travaux de rénovation en 2017 :

- les sanitaires de l'école élémentaire Provence, qui sont en mauvais état et nécessitent, pour un accueil correct des enfants dans de bonnes conditions d'hygiène, d'être complètement rénovés ;
- le sol du couloir de l'école élémentaire du Rond-Chêne, dont l'état actuel fait courir des risques de chutes aux enfants et adultes occupant l'école.

Ces travaux sont estimés à 60.969 € euros hors taxes.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de rénovation scolaires et périscolaires.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**APPROUVE** le programme 2017 de travaux d'entretien des locaux scolaires, pour un montant de à 60.969 € euros HT

**S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2017 pour un montant de 24.388 euros soit 40 % du coût HT,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.	
Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Provence	49 899 €	20,00%	59 879 €	9 980 €	
Rénovation du sol des couloirs de l'école élémentaire du Rond-Chêne	11 070 €	20,00%	13 284 €	2 214 €	
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>60 969 €</b>		<b>73 163 €</b>	<b>12 194 €</b>	
HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.	
Maîtrise d'œuvre	0,0%	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	- €	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-secures.fr)	- €	- €	0,00%	- €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	- €	20,00%	- €	- €
Aléas sur honoraires	- €	- €	20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>	<b>- €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>60 969 €</b>	<b>12 194 €</b>	<b>73 163 €</b>

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	24 388 €	40 %
Région		
Réserve parlementaire		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	24 388 €	40 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>48 775 €</b>	
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>12 002 €</b>	80,0% du coût global HT
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>12 386 €</b>	19,7%
		20,3%
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>73 163 €</b>	

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention,  
**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés,  
**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-378-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/5

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES – AIDE AUX COMMUNES FRAGILES –  
TRAVAUX DE RENOVATION DES ECOLES – PROGRAMME 2017**  
7 – Finances locales  
7.5 – Subventions  
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que dans le cadre de l'entretien des locaux scolaires, deux écoles doivent faire l'objet de travaux de rénovation en 2017 :

- les sanitaires de l'école élémentaire Provence, qui sont en mauvais état et nécessitent, pour un accueil correct des enfants dans de bonnes conditions d'hygiène, d'être complètement rénovés ;
- le sol du couloir de l'école élémentaire du Rond-Chêne, dont l'état actuel fait courir des risques de chutes aux enfants et adultes occupant l'école.

Ces travaux sont estimés à 60.969 euros hors taxes.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre des Contrats Territoires Solidaires (CTS) 2016 – 2021, dans le cadre du dispositif d'aide aux communes fragiles.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité.

**APPROUVE** le programme 2017 de travaux d'entretien des locaux scolaires, pour un montant de 60.969 euros HT,

**S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017,

**SOLLICITE** une subvention du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre des Contrats Territoires Solidaires (CTS) 2016 – 2021, dans le cadre du dispositif d'aide aux communes fragiles, pour un montant de 24.388 euros soit 40 % du coût HT,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-379-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



TRAVAUX	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Rénovation des sanitaires de l'école élémentaire Provence	49 899 €	20,00%	59 879 €	9 980 €
Rénovation du sol des couloirs de l'école élémentaire du Rond-Chêne	11 070 €	20,00%	13 284 €	2 214 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>60 969 €</b>		<b>73 163 €</b>	<b>12 194 €</b>
HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Maîtrise d'œuvre 0,0%	- €	20,00%	- €	- €
CSPS	- €	20,00%	- €	- €
Contrôle technique	- €	20,00%	- €	- €
Etudes de sol	- €	20,00%	- €	- €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	- €	0,00%	- €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	- €	11,08%	- €	- €
Plans topographiques	- €	20,00%	- €	- €
Aléas sur honoraires	- €	20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>- €</b>		<b>- €</b>	<b>- €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>60 969 €</b>	<b>12 194 €</b>	<b>73 163 €</b>

SUBVENTIONS	Espérées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	24 388 €	40 %
Région		
Réserve parlementaire		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	24 388 €	40 %
Etat (fonds de soutien)		
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS</b>	<b>48 775 €</b>	80,0%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>12 002 €</b>	19,7%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>12 386 €</b>	20,3%
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>73 163 €</b>	

du coût global HT

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention,  
**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés,  
**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation du conseil départemental.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/6

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE RENOVATION DU SOL DE LA SALLE DES SPORTS  
(SALLE SOUCHET)  
7 – Finances locales  
7.5 – Subventions  
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK**

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que le revêtement du sol de la salle des sports (dite salle Souchet) est très dégradé et nécessite, pour la bonne pratique des sports qui s'y déroulent (handball, basket-ball, tennis, football, etc.) et la sécurité de tous, d'être complètement rénové. Ces travaux sont aussi l'occasion de remplacer les buts de handball.

Ils sont estimés à 87.509 euros hors taxes.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de réhabilitation d'équipements sportifs.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de rénovation du revêtement de sol de la salle des sports (dite salle Souchet), pour un montant de 87.509 euros HT

**S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2017 pour un montant de 26.253 euros soit 30 % du coût HT,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-380-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Pose d'un sol et traçage des lignes	83 000 €	20,00%	99 600 €	16 600 €
Remplacement des buts de handball	3 709 €	20,00%	4 451 €	742 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>86 709 €</b>		<b>104 051 €</b>	<b>17 342 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%		20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
Etudes de sol		20,00%	- €	- €
Achat de terrains		20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	800 €	20,00%	960 €	160 €
Assurance DO et ts risques chantier		11,08%	- €	- €
Plans topographiques		20,00%	- €	- €
Diagnostic amiante avant démolition		20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>800 €</b>		<b>960 €</b>	<b>160 €</b>

PRIX DE REVIENT TOTAL :	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
	<b>87 509 €</b>	<b>17 502 €</b>	<b>105 011 €</b>

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	35 004 €	40%
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	26 253 €	30%
Etat (fonds de soutien)	8 751 €	10%
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>70 007 €</b>	80,00%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>17 226 €</b>	19,68%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>17 778 €</b>	20,32%
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>105 011 €</b>	

80,00% }  
19,68% } du coût global HT  
20,32% }

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention,  
**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés,  
**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/017

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOUTIEN – TRAVAUX DE RENOVATION DU SOL DE LA SALLE DES SPORTS (SALLE SOUCHET)**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que le revêtement du sol de la salle des sports (dite salle Souchet) est très dégradé et nécessite, pour la bonne pratique des sports qui s'y déroulent (handball, basket-ball, tennis, football, etc.) et la sécurité de tous, d'être complètement rénové. Ces travaux sont aussi l'occasion de remplacer les buts de handball.

Ils sont estimés à 87.509 euros hors taxes.

Afin de les financer, il est proposé de solliciter une subvention de l'État au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe n°2) dans le cadre de la réalisation d'un projet global de développement de territoire (rénovation de bâtiment et équipement municipaux liés aux services publics).

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de rénovation du revêtement de sol de la salle des sports (dite salle Souchet), pour un montant de 87.509 euros HT

**S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017,

**SOLLICITE** une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local (enveloppe n°2) dans le cadre de la réalisation d'un projet global de développement de territoire (rénovation de bâtiment et équipement municipaux liés aux services publics, d'un montant de 8.751 € soit 10 % du coût HT,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-381-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



TRAVAUX	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Pose d'un sol et traçage des lignes	83 000 €	20,00%	99 600 €	16 600 €
Remplacement des buts de handball	3 709 €	20,00%	4 451 €	742 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>86 709 €</b>		<b>104 051 €</b>	<b>17 342 €</b>

  

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%		20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
Etudes de sol		20,00%	- €	- €
Achat de terrains		20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	800 €	20,00%	960 €	160 €
Assurance DO et ts risques chantier		11,08%	- €	- €
Plans topographiques		20,00%	- €	- €
Diagnostic amiante avant démolition		20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>800 €</b>		<b>960 €</b>	<b>160 €</b>

PRIX DE REVIENT TOTAL :	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
	<b>87 509 €</b>	<b>17 502 €</b>	<b>105 011 €</b>

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	35 004 €	40%
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	26 253 €	30%
Etat (fonds de soutien)	8 751 €	10%
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>70 007 €</b>	80,00%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>17 226 €</b>	19,68%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>17 778 €</b>	20,32%
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>105 011 €</b>	du coût global HT

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention.  
**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés.  
**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

Étant absent excusé: MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/8

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES CONTRATS TERRITOIRES SOLIDAIRES – AIDE AUX COMMUNES FRAGILES – TRAVAUX DE RENOVATION DU SOL DE LA SALLE DES SPORTS (SALLE SOUCHET)**  
7 – Finances locales  
7.5 – Subventions  
Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint au maire, explique au conseil municipal que le revêtement du sol de la salle des sports (dite salle Souchet) est très dégradé et nécessite, pour la bonne pratique des sports qui s'y déroulent (handball, basket-ball, tennis, football, etc.) et la sécurité de tous, d'être complètement rénové. Ces travaux sont aussi l'occasion de remplacer les buts de handball.

Ils sont estimés à 87.509 euros hors taxes.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre des Contrats Territoires Solidaires (CTS) 2016 – 2021, dans le cadre du dispositif d'aide aux communes fragiles.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de rénovation du revêtement de sol de la salle des sports (dite salle Souchet), pour un montant de 87.509 euros HT,

**S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017,

**SOLLICITE** une subvention du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle, au titre des Contrats Territoires Solidaires (CTS) 2016 – 2021, dans le cadre du dispositif d'aide aux communes fragiles, pour un montant de 35.004 euros soit 40 % du coût HT,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

TRAVAUX	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Pose d'un sol et traçage des lignes	83 000 €	20,00%	99 600 €	16 600 €
Remplacement des buts de handball	3 709 €	20,00%	4 451 €	742 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>86 709 €</b>		<b>104 051 €</b>	<b>17 342 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique	0,0%	20,00%	- €	- €
CSPS		20,00%	- €	- €
Contrôle technique		20,00%	- €	- €
Etudes de sol		20,00%	- €	- €
Achat de terrains		20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-securises.fr)	800 €	20,00%	960 €	160 €
Assurance DO et ts risques chantier		11,08%	- €	- €
Plans topographiques		20,00%	- €	- €
Diagnostic amiante avant démolition		20,00%	- €	- €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>800 €</b>		<b>960 €</b>	<b>160 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>87 509 €</b>	<b>17 502 €</b>	<b>105 011 €</b>

SUBVENTIONS	Sollicitées	Remarques
Conseil départemental (priorité du CTS)		
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	35 004 €	40%
Conseil régional		
Réserve parlementaire		
DRAC		
Union européenne (FEDER)		
Etat (DETR)	26 253 €	30%
Etat (fonds de soutien)	8 751 €	10%
Autre	- €	
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>70 007 €</b>	80,00%
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>17 226 €</b>	19,68%
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>17 778 €</b>	20,32%
<b>EMPRUNTS</b>	<b>- €</b>	
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>105 011 €</b>	

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention,  
**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés,  
**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation du conseil départemental.

Pour extrait certifié conforme,

Livrodun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-382-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017  
Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/9

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR – TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN ESPACE JEUNESSE**

7 – Finances locales

7.5 – Subventions

Rapporteur : Didier JACQUOT-HECK

Monsieur JACQUOT-HECK, adjoint délégué aux finances, rappelle au conseil municipal la délibération du 18 mai 2016 par laquelle il a été décidé de démolir la salle Mozart et de construire un nouveau bâtiment destiné à accueillir les activités du service jeunesse (accueil collectif de mineurs des vacances scolaires, chantiers jeunes, mercredis éducatifs...) et du service scolaire (temps d'activités périscolaires). Le bâtiment pourra aussi accueillir certaines activités du service périscolaire (accueil collectifs de mineurs matin et soir).

Ces travaux sont estimés à 228.729 euros hors taxes.

Il convient, pour assurer une partie du financement de ces travaux, d'autoriser le maire à solliciter une subvention de l'État au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) dans le cadre des travaux de construction de salles socio-culturelles.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**APPROUVE** les travaux de construction d'un espace jeunesse, pour un montant de 228.729 euros HT

**S'ENGAGE** à ouvrir les crédits nécessaires au budget 2017,

**SOLLICITE** une subvention au titre de la DETR 2017 pour un montant de 68.619 euros soit 30 % du coût HT,

**ADOpte** le plan de financement ci-dessous :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-383-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



TRAVAUX	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Démolition et désamiantage de la salle Mozart	17 800 €	20,00%	21 360 €	3 560 €
Terrassement - fondations	39 549 €	20,00%	47 459 €	7 910 €
Aménagements extérieurs		20,00%	- €	- €
Travaux de construction TCE (75 m²)	94 932 €	20,00%	113 918 €	18 986 €
Aire de jeux	28 185 €	20,00%	33 822 €	5 637 €
Mobilier	10 000 €	20,00%	12 000 €	2 000 €
Aléas 10,0%	19 047 €	20,00%	22 856 €	3 809 €
<b>TOTAL TRAVAUX</b>	<b>209 512 €</b>		<b>251 415 €</b>	<b>41 902 €</b>

HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES	H.T.	Tx. de T.V.A.	T.T.C.	dont T.V.A.
Architecte, BET structure et thermique 0,0%	3 420 €	20,00%	4 104 €	684 €
CSPS	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
Contrôle technique	2 000 €	20,00%	2 400 €	400 €
Etudes de sol	3 000 €	20,00%	3 600 €	600 €
Achat de terrains	- €	20,00%	- €	- €
Publicité (BOAMP + marches-secunes.fr)	1 500 €	0,00%	1 500 €	- €
Assurance DO et ts risques chantier	2 000 €	11,08%	2 222 €	222 €
Plans topographiques	1 500 €	20,00%	1 800 €	300 €
Diagnostic amiante avant démolition	1 150 €	20,00%	1 380 €	
Suppression réseau ERDF et GRDF	900 €	20,00%	1 080 €	
Aléas sur honoraires 10%	1 747 €	20,00%	2 096 €	349 €
<b>TOTAL HONORAIRES ET CHARGES DIVERSES</b>	<b>19 217 €</b>		<b>22 582 €</b>	<b>2 955 €</b>

	H.T.	T.V.A.	T.T.C.
<b>PRIX DE REVIENT TOTAL :</b>	<b>228 729 €</b>	<b>44 857 €</b>	<b>273 997 €</b>

SUBVENTIONS	Sollicitées
Conseil départemental (priorité du CTS)	45 746 €
Conseil départemental (soutien aux territoires fragiles)	- €
Conseil régional	24 053 €
Réserve parlementaire	2 500 €
DRAC	
Union européenne (FEDER)	
Etat (DETR)	68 619 €
CAF	42 000 €
Autre	- €
<b>TOTAL SUBVENTIONS SOLLICITEES</b>	<b>182 918 €</b>
<b>FCTVA (16,404 % du TTC)</b>	<b>44 946 €</b>
<b>FONDS PROPRES</b>	<b>3 947 €</b>
<b>EMPRUNTS (TAUX ZERO)</b>	<b>42 186 €</b>
<b>TOTAL DU FINANCEMENT</b>	<b>273 997 €</b>

Remarques
20%
Accordée
1%
non éligible
30%
20 % sf démolit*

80,0% }  
19,7% } du coût global HT  
1,7% }

**AUTORISE** le maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents en vue de cette obtention,  
**S'ENGAGE** à maintenir en bon état les biens ainsi subventionnés,  
**S'ENGAGE** à ne pas démarrer les travaux avant l'autorisation de la préfecture.

Pour extrait certifié conforme,

Livrodun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Etant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/10

**PROLONGATION DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ACCES A L'EMPLOI TITULAIRE**

4 – Fonction publique

4.2.9 – Autres

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, rappelle que la loi 2012-347 du 12 mars 2012 prévoyait la sécurisation des emplois contractuels autour de deux axes :

- la "Cdisation", c'est-à-dire la transformation de plein droit, au 13 mars 2012, des CDD en cours en CDI, pour les agents remplissant certaines conditions (justifier de 6 ans de services entre le 13/03/2004 et le 12/03/2012) ;
- la voie d'accès à la titularisation, c'est-à-dire la création de voies professionnelles de titularisation pour les agents en CDI ou en CDD sous réserve qu'ils remplissent certaines conditions (être en fonction sur un emploi permanent entre le 01/01/13 et le 31/03/2013 pour un temps de travail d'au moins 50% d'un temps plein en remplacement d'un agent absent et justifier de 4 ans d'ancienneté en équivalent temps plein pour le même employeur ou sur des emplois équivalents).

Il précise que la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires a prolongé le dispositif d'accès à l'emploi titulaire jusqu'en 2018.

Ainsi, il appartient à l'organe délibérant, après avis du comité technique, d'approuver un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, en fonction des besoins de la collectivité et des objectifs de gestion prévisionnelle des effectifs, des emplois et des compétences.

Le programme pluriannuel peut mentionner également les prévisions sur quatre ans de transformation des contrats à durée déterminée en contrats à durée indéterminée.

C'est pourquoi il a été présenté au comité technique, lors de sa réunion du 12 décembre 2016, un rapport sur les agents éligibles aux dispositifs de "Cdisation" ou d'accès à la titularisation ainsi qu'un programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire annexé à la présente délibération.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant diverses dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

Vu le décret n°2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre 1<sup>er</sup> de la loi susvisée du 12 mars 2012,

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 12/12/2016,

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**ADOpte** le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire, annexé à la présente délibération ;

**AUTORISE** le maire à prendre toutes les mesures utiles à sa mise en œuvre et notamment d'inscrire au budget les crédits nécessaires.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



**Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur**

054-215403189-20170125-384-DE

**Accusé certifié exécutoire**

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/11

**VENTE D'UNE EPAREUSE**

3 – Domaine et patrimoine

3.2 - Aliénations

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, explique à l'assemblée que la commune ne dispose plus du tracteur agricole qui permettait d'utiliser l'épareuse des ateliers municipaux, de marque NOREAT PRODIGIA et datant de 1987.

Ce matériel étant par conséquent inutilisable, il est proposé au conseil municipal de le vendre.

C'est pourquoi :

Vu la proposition de M. LOUVARD, sis 107 D, rue Saint-Jacques à 54200 Toul, d'acquérir le bien au prix de 5.000 € ;

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à céder l'épareuse à M. LOUVARD au prix de 5.000 €.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-385-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

**Étaient présents :** MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

**Étant absent excusé :** MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat :** Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

**NOMBRE**

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/12

**PRIMES POUR TRAVAUX DE RAVALEMENT DE FACADES ET DE REMPLACEMENT DE MENUISERIES**

7 – Finances locales

7.10 – Divers

Rapporteur : Rodolphe BAUER

Monsieur BAUER, adjoint au maire, informe le conseil municipal qu'il y a lieu de délibérer concernant l'attribution de primes d'aide au ravalement. La commission municipale d'aide aux ravalements de façades réunie le 10 décembre 2015 et le 26 juin 2016 et a examiné les dossiers figurant dans le tableau ci-dessous. Les factures acquittées ont été déposées en mairie par les propriétaires et les travaux ont été constatés par les services de la commune.

Monsieur BAUER propose donc au conseil municipal d'accorder le versement des primes.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DÉCIDE** d'accorder le versement des primes à :

Nom - Prénom	Adresse travaux	Montant travaux retenu	Montant prime versée
M. Bernard DURAND	11 rue d'Alsace	2.739,00 €	548,00 €
M. Daniel DECOLLOGNE	15, place d'Armes	6.259,00 €	2.440,00 €
<b>Total des primes</b>			<b>2.988,00 €</b>

**PRÉCISE** que les crédits seront ouverts au budget communal 2017.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-386-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le 25 janvier, le conseil municipal de la commune de Liverdun s'est réuni à 20h30 au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Pierre HUET, maire.

Étaient présents : MM. et Mmes HUET, GUENSER, DOSE, CLEMENT-DILLMANN, BERNARDO, BAUER, JACQUOT-HECK, LEPINE, WAGNER, CAMPESE, HANEGREEFS, EL HSSAINI, LALLEMENT, MENDES ANTUNES, BARAILLE, DE BIASI, BINET, KOCH, GUERRA, SEILER, LOCTIN et BECK.

Étant absent excusé: MM. et Mmes ARGENTINO, CARNEIRO JOLY, ROUGIEUX, DUBAUX, GEIGER, POLI et CERVA-PEDRIN.

Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat : Mme ARGENTINO à M. BAUER, Mme CARNEIRO JOLY à M. DOSE, M. ROUGIEUX à Mme CLEMENT-DILLMANN, Mme DUBAUX à M. HUET, M. GEIGER à Mme GUENSER, et Mme CERVA-PEDRIN à Mme SEILER.

Un scrutin a eu lieu, Mme Michèle LEPINE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le maire certifie que la convocation du conseil avait été faite le 17 janvier 2017, que le compte-rendu des délibérations a été affiché à la porte de la mairie le 26 janvier 2017 et qu'il a été transmis à la sous-préfecture le 26 janvier 2017, d'où le caractère exécutoire du présent acte.

### NOMBRE

de conseillers : 29

de présents : 22

de votants : 28

N°2017/01/13

**DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS BARNIER – ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE ET SUIVI DES TRAVAUX DE PRÉVENTION DES RISQUES MOUVEMENTS DE TERRAIN RUE DU PISUY**

7 – Finances locales

7.5 - Subventions

Rapporteur : Jean-Pierre HUET

Monsieur HUET, maire, rappelle au conseil municipal qu'un plan de prévention des risques mouvements de terrain (PPRMT) a été approuvé en 2011 et a prescrit un certain nombre de mesures à prendre.

À ce sujet, le conseil municipal, lors de sa séance du 18 mai 2016, a autorisé le maire à lancer un marché d'études avec la société ANTEA, pour un montant de 8.400 € HT, et à solliciter de l'État une subvention au titre du fonds Barnier, d'un montant de 4.200 € correspondant à 50 % du coût desdites études.

La subvention a été demandée en 2016 mais n'a pas été accordée à la commune.

Afin de pouvoir terminer les travaux prescrits par le PPRMT, il est proposé au conseil municipal d'autoriser le maire à passer, en remplacement du marché d'études évoqué ci-avant, un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de suivi des travaux de prévention des risques mouvements de terrain rue du Pisuy, et à solliciter une subvention de l'Etat au titre du fonds Barnier.

Vu le rapport soumis à son examen, le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**AUTORISE** le maire à lancer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de suivi des travaux de prévention des risques mouvements de terrain rue du Pisuy dans le cadre de l'application du PPR-MT, avec la société ANTEA, pour un montant de 6.000€ H.T.

**SOLLICITE** de l'État une subvention au titre du fonds Barnier, d'un montant de 3.000 € correspondant à 50 % du coût du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Pour extrait certifié conforme,

Liverdun, le 26 janvier 2017

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-387-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
par délégation



**POINTS DE L'ORDRE DU JOUR VOTES :**

1	Démission d'une conseillère municipale et installation d'une remplaçante	M. LE MAIRE
2	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux d'accessibilité 2017	M. JACQUOT-HECK
3	Demande de subvention au titre du fonds de soutien – travaux d'accessibilité 2017	M. JACQUOT-HECK
4	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux de rénovation des écoles – programme 2017	M. JACQUOT-HECK
5	Demande de subvention au titre des contrats territoriales solidaires – aides aux communes fragiles – travaux de rénovation des écoles – programme 2017	M. JACQUOT-HECK
6	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux de rénovation du sol de la salle des sports (salle Souchet)	M. JACQUOT-HECK
7	Demande de subvention au titre du fonds de soutien – travaux de rénovation du sol de la salle des sports (salle Souchet)	M. JACQUOT-HECK
8	Demande de subvention au titre des Contrats Territoires Solidaires – aide aux communes fragiles – travaux de rénovation du sol de la salle des sports (salle Souchet)	M. JACQUOT-HECK
9	Demande de subvention au titre de la DETR – travaux de construction d'un espace jeunesse	M. JACQUOT-HECK
10	Prolongation du programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire	M. LE MAIRE
11	Vente d'une épareuse	M. LE MAIRE
12	Primes pour travaux de ravalement de façades et de remplacement de menuiseries	M. BAUER
13	Demande de subvention au titre du fonds Barnier – assistance à maîtrise d'ouvrage et suivi des travaux de prévention des risques mouvements de terrain rue du Pisuy	M. LE MAIRE

Fin de séance à 21h09.  
 Liverdun, le 26 janvier 2017.

Le maire,

Jean-Pierre HUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-215403189-20170125-388-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/01/2017

Publication : 26/01/2017

Pour l'"autorité Compétente"  
 par délégation

